

# AVIS CITOYEN

Le groupe citoyen 21 partage une vision commune de l'image et de l'identité de notre ville à l'échelle de l'agglomération : il fait bon vivre à Bassens. L'esprit de « commune urbaine-village », avec une accessibilité facilitée vers l'agglomération est apprécié ; le rôle majeur du tramway a permis en partie cette connexion avec le centre bordelais. La ville de Bassens est considérée comme un territoire paisible, avec un environnement et une qualité de vie notables. Nous avons également évoqué l'évolution positive de la commune, qui est passée en près de dix ans, d'une « ville ouvrière », d'une « cité dortoir », à un territoire attractif, avec une arrivée massive de jeunes foyers. Nous souhaitons également souligner la forte proportion de personnes âgées présente sur le territoire, qui doit être inévitablement prise en compte, tout comme l'accroissement du nombre de personnes dans le besoin.

Néanmoins, certaines remarques sont énoncées et organisées à partir des trois thèmes abordés durant les ateliers de travail :

1. Aménagement de l'espace, urbanisme et cadre de vie,
2. Solidarité et service public,
3. Citoyen et ville responsables.

## 1. Aménagement de l'espace, urbanisme et cadre de vie

En termes de mobilité, les transports en commun sont suffisamment développés. L'arrivée du tramway a fortement contribué à l'amélioration de l'intermodalité. Néanmoins, la circulation routière à Bassens cause certains maux : accroissement du stress des conducteurs, manque de civisme, augmentation de l'insécurité routière. Ces maux sont particulièrement localisés autour du rond-point de La Gardette, puisque les heures de pointe s'accompagnent régulièrement d'embouteillages ciblés sur l'entrée de la ville : gênes occasionnées par les bus, par les automobilistes déposant des passagers et par la présence d'un axe unique pour rejoindre la rocade bordelaise.

Il a par ailleurs été évoqué, lors d'un atelier de travail, que les personnes qui bénéficient de titres de transport pour le tramway, et qui ne souhaitent pas utiliser le parc relais (coût de 3 €), ne peuvent pas se garer en toute sécurité.

Inciter au recours à des modes alternatifs de transport doit donc être considéré comme un axe de progrès prioritaire.

Pour passer aisément aux transports collectifs, aux transports doux et délaisser sa voiture, il convient de développer des actions de sensibilisation auprès de tous les publics et de communiquer sur les différents modes de transports alternatifs.

Concernant la pratique du vélo, le réseau de pistes cyclables doit être étendu même si cette pratique reste difficile à Bassens en raison des dénivelés. Notons que l'installation de parkings et/ou de garages à vélos favoriserait la lisibilité de cette pratique sur le territoire et inciterait les citoyens à privilégier ce mode de transport. Un des premiers lieux cibles pour l'installation de ce type d'équipements pourrait être les abords de la place du marché.

Constatant par ailleurs que les déplacements domicile/travail et travail/domicile sont les plus nombreux, il paraît incontournable d'interroger et de mobiliser les entreprises de la zone industrialo-portuaire, afin de prendre en compte les besoins de déplacements des salariés.

Une autre piste peut concerner la gare de Bassens, pour améliorer et compléter l'offre de transport en commun. Il s'agit de répondre au besoin d'un accès de proximité aux trains, en

multipliant, par exemple, le nombre et la fréquence des convois. Nous percevons le quartier de la gare comme un site clef mais non exploité en termes de diversification des moyens de transport. Ce quartier nécessiterait également de gagner en identité.

De plus, l'incitation au covoiturage doit être développée par la création d'un parking ou d'un point-relais de covoiturage, pour changer les comportements et donner les moyens de se déplacer autrement.

Enfin, le stationnement reste une force à Bassens sauf le dimanche matin en raison du marché.

Plusieurs problèmes d'insécurité routière sont relevés :

- Rue Lucien Victor Meunier, en lien avec la priorité à droite / sortie du lotissement (idées évoquées : ralentisseur, passage piétons...),
- Au carrefour rue Sybille / rue Saint James (nécessité d'un panneau miroir),
- Avenue Lamartine,
- Avenue du Maréchal Joffre (sortie sur Avenue Maréchal Gallieni).

Des problèmes de rodéos à motos sont signalés comme étant récurrents sur la commune.

Concernant l'environnement et la qualité de vie, la commune bénéficie d'un cadre agréable avec la présence de nombreux espaces verts mis en valeur. C'est une volonté partagée du groupe citoyen que de préserver la biodiversité et la végétation existante (arbres, jardins...). L'entrée de ville pourrait toutefois être améliorée afin de renforcer l'identité de Bassens.

Un enjeu important soulevé par un citoyen est la prise en compte de la compatibilité des objectifs du Plan Local d'Urbanisme<sup>1</sup> dans le cadre de la densification urbaine prônée pour la CUB (donc Bassens) et le désir des habitants de protéger ou de valoriser le patrimoine urbain (exemple : démolition avenue Victor Hugo et disparition des arbres centenaires).

La propreté est quant à elle un atout sur la ville sauf rares exceptions (parc Rozin), tout comme l'absence de pollution visuelle (encarts publicitaires). Néanmoins, l'installation de mobilier urbain, et notamment de poubelles, de cendriers extérieurs et de distributeurs de sacs canins (les distributeurs présents sont mal identifiés), permettrait de responsabiliser les individus.

Enfin, les problématiques liées à la qualité de l'air et aux nuisances olfactives sont notées à proximité de la zone industrielle, même si d'importants efforts ont été faits pour améliorer la cohabitation entre riverains et entreprises. Dans ce domaine, les efforts sont à poursuivre du côté de la découverte de la ZIP. En effet, nous avons noté une réelle volonté de connaître le patrimoine industriel de notre commune.

En matière d'urbanisme, nous reconnaissons que les mutations de la ville, via les opérations de renouvellement urbain, le patrimoine bâti, les équipements scolaires, culturels et sportifs, ont permis de doter le territoire d'espaces publics de qualité. Le nonaccès des personnes à mobilité réduite (PMR) à de nombreux lieux de vie est cependant à souligner. C'est pourquoi la Ville de Bassens doit généraliser la prise en compte de cet accès. Il n'est pas acceptable, qu'à cause de leur handicap, des personnes soient exclues, en raison de l'inadaptation des bâtiments publics et privés, des aménagements, des voiries. Nous considérons cet enjeu comme primordial, en lien avec le vieillissement de la population et avec le volet « solidarité » du développement durable.

Sur le plan économique, le territoire bassenais dispose de nombreux atouts par la présence de la zone industrialo-portuaire mais aussi par les commerces de proximité. Cependant, la

---

<sup>1</sup> Plan Local d'Urbanisme : En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU<sup>1</sup>

forte concentration des commerces en partie basse défavorise les habitants localisés sur la partie haute.

Pour ce qui concerne le potentiel touristique de la commune, il est présent mais non valorisé. Les pistes d'exploitation de ce potentiel doivent se tourner vers le parc des coteaux et la ZIP riche de son histoire. Le site de Beauval est évoqué pour ses potentialités mais, néanmoins, sa valorisation insuffisante : absence de signalétique, peu d'activités sont déployées sur cet espace, le travail des associations qui œuvrent autour du patrimoine nécessite d'être davantage valorisé.

## **2. Solidarité et service public**

En raison de l'écart grandissant entre les revenus, le nombre de personnes avec peu, voire pas de ressources ne cesse d'augmenter, entraînant une situation de précarité grandissante. L'exigence de solidarité doit s'imposer dans un contexte où l'individualisme est roi.

Les réflexions autour de la solidarité sont évoquées à travers cinq thématiques transversales :

### Espace public et convivialité

Nous avons relevé de nombreux facteurs sources de cohésion sociale et présents à Bassens. Sont retenus la richesse de la vie associative, l'activité dominicale du marché, les moyens de communication et la présence de lieux de vie comme les parcs, les jardins ou encore le square dans le quartier du Bousquet.

Même si les personnes se croisent et se saluent, il reste des progrès à faire. Les lieux sont, pour la plupart, concentrés autour de la place du marché au lieu de s'étaler sur le territoire. Ces espaces de convivialité, de ressources et d'échanges doivent être mis en valeur. Il est proposé d'aménager davantage d'espaces conviviaux, de lieux de rencontres : des placettes, des bancs, des jeux pour enfants.

### Enfance / jeunesse et intergénération

Les événements festifs doivent s'adresser à l'ensemble des publics et favoriser les rencontres entre générations. La fête des voisins est plusieurs fois évoquée comme une manifestation exemplaire qui connaît de plus en plus de succès. Si le nombre et la qualité des projets intergénérationnels sont soulignés, une vigilance est demandée de ne pas négliger les rencontres entre les générations, et notamment entre les parents et leurs enfants.

Il est important de favoriser les liens entre les jeunes des différents quartiers afin d'atténuer l'effet « clans » remarqué sur le territoire. Aucun conflit n'est évoqué entre jeunes des quartiers ; mais leur sédentarité est remarquée dans leurs pratiques de loisirs.

Enfin, le manque de jeux extérieurs est de nouveau pointé du doigt ; en effet, les familles bassenaises se rencontrent dans les parcs ou sur les espaces proposant des activités libres aux enfants.

### Santé, vieillissement et handicap

En matière de santé, nous utilisons beaucoup Internet et des sites comme Doctissimo pour s'informer et trouver les renseignements souhaités en matière de santé. Néanmoins, les conférences santé sont mentionnées comme un outil utile d'information, de rencontre des professionnels de santé et surtout permettant de favoriser l'échange et la solidarité entre les personnes souffrant des mêmes maux.

Le manque de lisibilité de l'offre en matière de santé est souligné. De plus, les habitants déplorent l'absence d'un gynécologue, d'un pédiatre et d'un ophtalmologiste sur la commune.

Enfin, l'accessibilité aux bâtiments et services publics, ainsi qu'aux commerces, reste un enjeu majeur face au vieillissement de la population.

### Loisirs et culture

Sur ce volet, des actions possibles sont évoquées : des sorties en bus au cinéma de Carbon-Blanc, des cours d'initiation à l'informatique, du bénévolat possible en lien avec la médiathèque, l'élaboration d'une plaquette d'information concernant les activités en direction des seniors, des actions en lien avec le patrimoine local, des sorties famille à poursuivre et à organiser sur des week-end, des aides diverses à développer en faveur des personnes âgées par un réseau de bénévolat (aides au déménagement/aménagement, pour l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie locale, des « accompagnements transport » pour les personnes isolées et/ou ayant des difficultés de mobilité désireuses de faire leurs courses alimentaires).

### **3. Citoyen et ville responsables**

La sensibilisation de tous sur le développement durable doit être poursuivie. Néanmoins, cette communication nécessaire ne doit pas être axée sur la culpabilisation mais au contraire, véhiculer des messages positifs et utiles, afin que chacun, citoyens et administration, apprennent à consommer, produire et se comporter autrement.

Il faut que les actions de démocratie participative puissent se pérenniser tout au long de la démarche Agenda 21 et pas seulement pour aider à la mise en place du nouveau programme d'actions. Cela permettra au citoyen qui s'est impliqué de vérifier la prise en compte ou non de sa démarche, de pouvoir en discuter ou faire de nouvelles propositions.

Enfin, il s'agit sur ce volet d'inciter les habitants à engager des démarches écocitoyennes innovantes et responsables. A ce titre, pourraient être accompagnées et valorisées certaines initiatives citoyennes innovantes en matière de développement durable.

*Les membres du groupe citoyen 21*

# PISTES D'ACTION

Certaines pistes d'action ont été évoquées à l'occasion de l'atelier n°6 « synthèse » :

## 1. Déplacements – écomobilité

- Expérimentation de VCub électriques.

## 2. Citoyens responsables

- Mise à disposition de bacs de compostage à mutualiser entre les habitants afin de permettre la distribution gratuite de compost (proposition d'action de Monsieur Daniel MARSAN).

## 3. Biodiversité, valorisation des paysages, protection des espaces verts et naturels

- Prendre en compte la compatibilité de la réglementation, des objectifs du PLU dans le cadre de la densification urbaine prônée pour la CUB (et donc pour Bassens), et le désir des habitants de protéger ou valoriser le patrimoine urbain.

Exemple : démolition d'une maison en pierre de taille et datant du XIXème siècle, au 43 avenue Victor Hugo et disparition des arbres centenaires.

- Recensement des espaces faunistiques et floristiques sur le bassin de rétention de Fantaisie, et réalisation d'un panneau pédagogique (en lien avec le parcours du parc des Coteaux).

- Elaboration de plaquettes d'information et de sensibilisation sur la biodiversité présente dans le territoire bassenais.

- Sensibilisation des entreprises au respect de l'environnement.

- Education des enfants et des adolescents (écoles élémentaires + collège) à la biodiversité et à la vie de la nature.

- Incitation des habitants à la pose de nichoirs dans les jardins des maisons individuelles.

- Création d'une charte sur l'arbre urbain / diagnostic arboricole (sorte d'éco-garde : recours à un service civique volontaire)